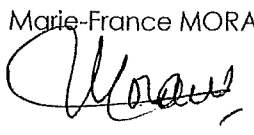


AR Prefecture017-200043479-20260610-2026_06_02-DE
Reçu le 16/06/2026**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS****CONSEIL D'ADMINISTRATION**Séance du 10 juin 2026
DÉLIBÉRATION n°2026-06-02**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2026**

Nombre de membres :			L'an deux-mil-vingt-six, le dix juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué s'est réuni à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Christophe RAULT.
En exercice	Présents	Votants	
29	26	27 (dont 1 pouvoir)	
Quorum : 15			
Présents :			
RAULT Christophe, ANDRIEU Sylvie, AUGER Serge, BARREAU Catherine, BODET Philippe, BRILLOUET Jacky, BRUNIER Christian, DARNEL Chantal, DRAPEAU Myriam, GABET Steve, GENDRE Stéphane, JOURDAIN Jean-Michel, LEBOT Paul, LIPP Marie-Françoise, MOINDREAU Jean-Pierre, MORANT Marie-France, MOUEIX Serge, NICE Camille, PETOT Rozenn, POUYADOU Fabienne, RIVÉ Valérie, ROLAND Claudia, SABOURIN Brigitte, TOURRENC Georges, TOUVRON Didier, VANNELLE Alexandra (a reçu pouvoir de MAGINOT Pascal)			
Absents / excusés :			
DUFAYRE Stéphanie (absente excusée), PERRET Nathalie.			
Également présents à la réunion :			
Madame Cécile GIOAN, Directrice du CIAS Aunis Sud			
Madame Lydia JADOT, Assistante administrative.			
Secrétaire de séance :			Auteur de l'acte : Monsieur Christophe RAULT
Madame Marie-France MORANT 			Télétransmission en préfecture le 16.06.26
Convocation envoyée le : 03 juin 2026			N° : 017-200043479-20260610-2026-06-02-DE
			Date de publication sur le site Internet : 16.06.26

AR Prefecture

017-200043479-20260610-2026_06_02-DE
Reçu le 16/06/2026

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 MARS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Sur proposition de **Monsieur Christophe RAULT, Président,**

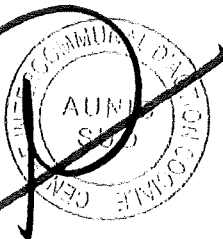
Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité,**

- Approuve le procès-verbal de la séance du 5 mars 2026, qui a été communiqué par courrier ou courriel à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Pour Extrait Conforme :
Les signatures sont au registre.
Fait à Surgères, le 10 juin 2026

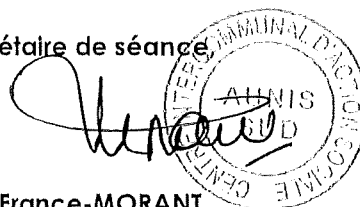
Le Président,

Christophe RAULT



La secrétaire de séance,

Marie-France-MORANT



Délais et voies de recours

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans le délai de deux mois suivant la publication et/ou la notification. Le recours peut également être déposé sur l'application internet Télérecours citoyens à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. La délibération peut également faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président dans le même délai ; en cas de réponse négative ou en cas d'absence de réponse dans un délai de deux mois, le demandeur dispose d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux.